



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

En exercice : 23
Présents : 17
Excusés : 5
Absents : 1

Date de la convocation :
24/09/2025

Président de séance :
Michel BERTHET

Secrétaire de séance :
Céline CARREIRO

Rapporteur : Michel BERTHET

N° interne de l'acte : 2025-39

Lundi 29 septembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET.

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT (donne pouvoir à : Christèle DUMONT-PLATEL), Ludovic MORAND (donne pouvoir à : Julien STOYE), Jean-Luc PAQUELIER (donne pouvoir à : Michel BERTHET), Coralie SANGOY-LUTAUD (donne pouvoir à : Fabienne FARGEOT-MENEZES), Anne-Sophie MANIGAND (donne pouvoir à : Nathalie DUMORD)

Membres Absents :

Ludivine DE OLIVEIRA LEONES

Objet: Convention relative à la pose d'un récepteur de télérelève

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, Syndicat Mixte de Eaux Maconnais Beaujolais, a confié à SUEZ Eau France et SUEZ Digital Solutions, dans le cadre d'une délégation de service public, le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients.
- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de plus ou moins cinq cents mètres environ.

Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

SUEZ a fait savoir à la commune, qu'elle souhaitait installer un dispositif de relevé à distance, au Stade de foot. Il s'agit de l'installation d'une antenne type fouet et d'un récepteur.

Un projet de convention a été établi entre la commune de Commune de Crêches-sur-Saône et la société Dolce Ô Service filiale de la société SUEZ visant à préciser les conditions dans lesquelles Dolce Ô Service est autorisée à occuper le toit du Stade de foot et la façon dont le récepteur et son antenne nécessaires au télé-relève des compteurs seront installés et maintenus par SUEZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D' approuver** la convention relative à la pose d'un récepteur de télérelève sur le toit du stade de foot, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **D'accorder** la pose de ce récepteur de télérelève ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 071-217101500-20250929-202539-DE



- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce

Le Secrétaire de séance,
Céline CARREIRO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a smaller loop, followed by a horizontal line.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

